

## VILLE DE NEUILLY-SUR-MARNE

Secrétariat Général

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
(Exécution de l'art. 48 de la loi du 5 avril 1884)  
**Le Conseil Municipal se réunira en séance**  
**Le 21 avril 2026 à 19h30**  
En salle du Conseil Municipal à l'Hôtel de Ville

***\*Conformément aux dispositions de l'article L.5217-10-4 du Code général des collectivités territoriales  
« Le délai de communication du projet de budget à l'assemblée délibérante est porté de 5 à 12 jours ».***

***La séance sera également retransmise via les réseaux sociaux et site de la ville (art. L.2121-18 du Code général des collectivités territoriales).***

- 1°) Informations générales
- 2°) Acceptation d'un don en nature au profit du Conservatoire
- 3°) Adhésion à deux groupements de commandes en vue de la passation de marchés publics de services – prestations intellectuelles sur le territoire du Syndicat Marne Vive
- 4°) Modification du règlement intérieur du centre équestre des Rives de Paris
- 5°) Convention pour une campagne d'identification et de stérilisation des chats libres – Année 2026
- 6°) Mise en vente aux enchères d'un matériel communal remplacé via la plateforme AGORASTORE
- 7°) Taxe sur la publicité extérieure (TPE) - Fixation des tarifs applicables à compter du 1er janvier 2027
- 8°) Election du Président de séance pour le vote du compte financier unique de la Ville et des comptes financiers uniques des budgets annexes
- 9°) Compte financier unique de la Ville– Exercice 2025
- 10°) Bilan des entrées et sorties de l'actif – Exercice 2025
- 11°) Compte financier unique du port de plaisance – Exercice 2025
- 12°) Compte financier unique du camping Corse – Exercice 2025
- 13°) Compte financier unique du centre équestre – Exercice 2025
- 14°) Compte financier unique de la cité artisanale – Exercice 2025
- 15°) Compte financier unique de la restauration des manifestations municipales – Exercice 2025
- 16°) Compte financier unique hébergements touristiques – Exercice 2025
- 17°) \* Budget Primitif de la Commune – Exercice 2026
- 18°) Vote des taux d'imposition
- 19°) Attribution des subventions aux associations locales
- 20°) Budget : Attribution de subventions aux associations sportives et non sportives et conventions
- 21°) Avenant n°1 à la convention d'objectifs et de financement avec les associations recevant plus de 23 000 € de subvention de la Commune

../..

- 22°) Convention d'occupation temporaire d'équipements culturels communaux au profit d'associations nocéennes
- 23°) \* Budget Primitif du port de plaisance – Exercice 2026
- 24°) \* Budget Primitif du camping Corse – Exercice 2026
- 25°) \* Budget Primitif du centre équestre – Exercice 2026
- 26°) \* Budget Primitif de la cité artisanale – Exercice 2026
- 27°) \* Budget Primitif de la restauration des manifestations municipales – Exercice 2026
- 28°) \* Budget Primitif hébergements touristiques – Exercice 2026
- 29°) Information sur la protection fonctionnelle accordée au Maire conformément à l'article L. 2123-35 du CGCT
- 30°) Fixation de la composition du Comité Social Territorial (CST) et de la Formation Spécialisée en Santé et Sécurité au Travail (F3SCT) communs à la ville et au CCAS
- 31°) Questions diverses

LE MAIRE  
Signé ZARTOSHTE BAKHTIARI

